services très utiles aux personnes âgées victimes de mauvais traitements, des services pouvant aller de l'aide familiale aux soins à domicile, un peu comme avoir son propre médecin chez soi. Il existait déjà toute une gamme de services d'aide, dont ils ne se prévalaient pas<sup>50</sup>.

Le Comité a entendu le message clair et unanime des témoins que l'éducation visant à sensibiliser le public est essentielle pour changer les attitudes, les valeurs et les comportements à l'origine des mauvais traitements. L'information est un élément clé; c'est pourquoi le Comité loue les efforts de la Division de la prévention de la violence familiale qui, par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la violence dans la famille, offre au public de la documentation, des renseignements et des conseils. Le numéro sans frais en est le suivant : 1-800-267-1291.

Les membres du Comité s'accordent pour reconnaître que c'est par l'éducation que passe surtout la prévention de la violence faite aux aînés. Il est nécessaire de faire des recherches sur ce problème et de diffuser largement auprès du public les résultats de ces travaux.

## Le Comité recommande :

11. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise des ministères fédéraux pertinents, joue un rôle de chef de file dans la conception et la diffusion de matériel éducatif multimédia visant à prévenir les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Ce matériel devrait être conçu en collaboration avec divers groupes cibles et se fonder sur la connaissance de ce qui est le plus efficace pour chaque groupe.

## A. L'éducation des aînés

L'éducation des aînés eux-mêmes est jugée prioritaire. Pour réussir, toute stratégie de prévention doit pouvoir compter sur leur participation entière à la conception, à la planification et à l'exécution. La Voix, le Réseau canadien des aînés, a commencé à prendre des mesures en ce sens et a organisé une série de

<sup>50</sup> Wahl, 5:19.